



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 64540

Texte de la question

M Arthur Paecht appelle l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur l'inquietude des retraites des PTT qui ont le sentiment d'avoir ete tenus a l'ecart du volet social qui a accompagne la loi no 90-568 du 2 juillet 1990. Il apparait en effet que, contrairement au personnel actif, de nombreux retraites n'ont pas beneficie des mesures de reclassement intervenues au 1er juillet 1992. Il lui demande, en consequence, quelles dispositions il entend prendre afin de repondre aux legitimes aspirations des personnels retraites qui ont contribue au developpement de La Poste et de France Telecom.

Texte de la réponse

Reponse. - La liquidation des pensions des fonctionnaires de La Poste et de France Telecom releve du regime general des retraites de la fonction publique. Dans ce cadre, les operations de revision des pensions des retraites concernees par une procedure de perequation ne peuvent commencer que lorsque les decrets statutaires correspondant aux grades des differentes categories de beneficiaires ont ete publies au Journal officiel. En ce qui concerne la deuxieme phase du reclassement des fonctionnaires de La Poste et de France Telecom, qui prend effet le 1er juillet 1992, ces decrets ont ete publies le 8 septembre 1992 et les arretes indiciaires correspondants le 24 septembre. Le service des pensions du ministere du budget, qui est responsable de la liquidation et de la revision des pensions de l'ensemble des fonctionnaires, estime que 160 000 retraites environ sont concernees par ces mesures. Aussi, en raison du nombre tres important de dossiers a reviser et de la complexite du travail de revision, il n'est pas possible de donner d'ores et deja un calendrier precis des operations de mise en paiement. Toutes les mesures ayant ete prises pour que les premieres mises en paiement interviennent dans les meilleurs delais possibles, celles-ci devraient etre effectuees dans le courant du premier trimestre de 1993.

Données clés

Auteur : [M. Paecht Arthur](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64540

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1992, page 5277